



# Arrêté de Monsieur le Maire

N° 18/2024

~~~~~

**OBJET :**

**Arrêté portant réglementation de l'accès à la forêt communale des Devins, à son parcours de santé et au parking de la Pierre 33**

Monsieur le Maire de la commune de Minzier

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code de la Voirie routière,

**VU** le Code pénal,

**VU** la demande de l'Office National des Forêts,

**Considérant** que pour permettre le bon déroulement de travaux de coupe sanitaire de bois dans la forêt des Devins,

**Considérant** l'urgence,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :**

**Du 5 mars au 5 avril 2024**, l'accès piétonnier, à vélo ou véhicule motorisé, à la forêt communale des Devins, à son parcours de santé et au parking de la Pierre 33 sera interdit, à MINZIER.

**ARTICLE 2 :**

Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de la Pierre 33.

**ARTICLE 3 :**

Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par le demandeur pour permettre l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur. L'amende forfaitaire de 2<sup>ème</sup> classe, sanctionnée par l'article R610-5 du Code pénal, se monte à 150 €.

**ARTICLE 5 :**

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R.325-12 et suivants du Code la route.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire, M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Frangy-Seysssel,
- à Monsieur le Commandant du Centre de secours de Frangy,
- à l'ONF, Unité territoriale d'Annecy à Corbonod (01420).

Fait à Minzier, le 5 mars 2024  
Monsieur le Maire,  
Jérémie COURLET

